

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Redistribution des dividendes et soutien d'ADP et des salariés

La crise consécutive à la pandémie de Covid-19 touche très durement le transport aérien en France comme dans le monde.

Devant cette crise d'une ampleur inédite, de nombreuses entreprises de ce secteur et leurs salariés craignent pour leur avenir.

La CGT ADP a interpellé par un courrier en date du 26 mars, le ministre de l'économie et des finances et le ministre des transports sur le fait que des mesures complémentaires peuvent s'ajouter de façon très concrète au plan d'aide aux entreprises, lorsque l'Etat est actionnaire des entreprises, comme c'est le cas chez ADP.

Les salariés d'ADP maintiennent l'activité indispensable sur les plateformes aéroportuaires, tout en étant dans leur très grande majorité (80%) placés en activité partielle. En outre, ils subiront un plan d'économies d'au moins 30 millions d'euros dans les prochains mois, lequel s'ajoute à ceux déjà mis en œuvre quand la croissance du secteur était florissante.

Il est inconcevable et moralement inconvenant que les actionnaires d'ADP continuent de percevoir 60% des bénéfices, soit 360M€, au moment où l'entreprise a un besoin criant de trésorerie.

Au mois de mai prochain se tiendra l'Assemblée Générale des actionnaires d'ADP. A cette occasion, l'Etat doit soumettre au vote une résolution visant pour les actionnaires à renoncer à leurs dividendes. C'est la position que vient de prendre le CA d'AIRBUS, où l'Etat est actionnaire à 11%, qui nous semble tant équitable qu'honorable.

Cette décision serait un acte fort pour démontrer la solidarité de l'Etat dans l'épreuve que nous traversons et pourrait être déterminante pour que les salariés gardent leur optimisme et restent mobilisés au moment où il faudra à nouveau compter sur eux lors de la reprise de nos activités.

Paris Charles de Gaulle, vendredi 26 mars 2020